Règlement du calendrier de l’Avent 2026

Les Solarisations de L’Oiseau Vert

Article 1 - Organisateur

L’Oiseau Vert, situé rue de l’Escoulier, 31450 Pompertuzat, identifié sous le numéro SIREN 453 819 286, organise un calendrier de l’Avent sur le compte Instagram @lessolarisationsdeloiseauvert.
Contact : service_clients@loiseauvert.fr
Téléphone : 05 61 75 85 34

Article 2 - Dates et principe

L’opération se déroule du 1er au 24 décembre 2026 inclus. Chaque jour, une publication Instagram présente une surprise : un ou plusieurs lots à gagner par tirage au sort, une offre commerciale ou un cadeau numérique.

Pour les journées avec tirage au sort, les participations sont ouvertes dès la mise en ligne de la publication et jusqu’à 23 h 59 le même jour, heure de Paris. Le tirage est effectué le lendemain, y compris le 25 décembre pour la publication du 24 décembre.

Les offres commerciales et cadeaux numériques ne donnent pas lieu à un tirage au sort, sauf indication explicite dans la publication concernée.

Article 3 - Conditions de participation

Les tirages au sort sont gratuits et sans obligation d’achat. Ils sont ouverts aux personnes physiques majeures résidant dans l’un des 27 États membres de l’Union européenne et disposant d’un compte Instagram, sous réserve des réglementations locales applicables. L’opération est exclue des territoires où elle serait interdite ou soumise à des formalités non accomplies par l’organisateur.

Les personnes directement impliquées dans l’organisation du jeu ne peuvent pas participer.

Article 4 - Modalités de participation

Pour participer au tirage d’une journée, il faut se rendre sur la publication du jour du compte @lessolarisationsdeloiseauvert et laisser, avant la clôture, un commentaire mentionnant au moins un ami par son identifiant Instagram. La mention d’un ami ne l’inscrit pas automatiquement au jeu.

Une seule participation est retenue par compte Instagram et par jour, quel que soit le nombre de commentaires ou d’amis mentionnés. Il est possible de participer chaque jour et de gagner à plusieurs reprises.

L’abonnement au compte, le partage en story et l’achat d’un produit ne sont pas requis. Les commentaires tardifs, automatisés, frauduleux, injurieux ou ne respectant pas les conditions ci-dessus sont exclus. La participation implique l’acceptation du présent règlement.

Article 5 - Lots

La nature exacte des lots, leur quantité, leur valeur commerciale TTC et, pour les services ou accès numériques, leur durée et leurs conditions d'utilisation sont indiquées dans la publication du jour avant l'ouverture des participations. Ces informations complètent le présent règlement pour le tirage concerné.

Les lots peuvent notamment comprendre des Solarisations, des coffrets, un bijou Solarisation, un livre, une trousse, un jeu de lames ou un accès à un service en ligne.

Les lots ne sont ni échangeables contre de l'argent, ni remboursables. En cas d'impossibilité indépendante de sa volonté de fournir un lot annoncé, l'organisateur pourra proposer un lot de nature et de valeur équivalentes, en informant le gagnant, sans frais supplémentaires pour celui-ci.

Article 6 - Tirages au sort et annonce des résultats

Pour chaque journée concernée, un tirage au sort est réalisé le lendemain à l'aide d'un outil informatique de sélection aléatoire, parmi les participations valides. Les doublons sont retirés afin de conserver une chance par compte et par jour. Le nombre de gagnants correspond au nombre de lots annoncé dans la publication.

Les résultats sont annoncés sur le compte @lessolarisationsdeloiseauvert, avec mention des identifiants Instagram des gagnants. Ils sont conservés dans une story à la une dédiée aux résultats du calendrier. L'organisateur conserve une trace du tirage.

Article 7 - Réclamation des cadeaux

Chaque gagnant doit prendre contact avec L'Oiseau Vert dans les deux mois suivant l'annonce de son gain : par message privé auprès du compte @lessolarisationsdeloiseauvert, ou par e-mail à service_clients@loiseauvert.fr, en précisant son identifiant Instagram et le tirage concerné.

L'organisateur peut demander une confirmation depuis le compte Instagram gagnant afin de vérifier son identité. À défaut de prise de contact dans ce délai, le lot reste non attribué, sans nouveau tirage ni indemnisation.

Aucune coordonnée bancaire ne sera demandée pour attribuer un lot. Des frais de livraison peuvent toutefois être applicables dans les conditions de l'article 8.

Article 8 - Livraison et remise des lots

L'envoi des lots physiques est gratuit en point relais en France métropolitaine, dans la limite des points relais desservis par le transporteur.

Pour toute autre destination admissible au titre de l'article 3, les frais d'expédition sont à la charge du gagnant. Leur montant lui est communiqué avant toute acceptation ou tout paiement. Les éventuels droits de douane et taxes d'importation restent également à sa charge.

La livraison dépend des destinations desservies et des restrictions d'importation applicables au lot. Le gagnant peut proposer une adresse de livraison en point relais en France métropolitaine pour bénéficier de l'envoi gratuit.

Aucun envoi payant n'est effectué sans l'accord préalable du gagnant. Si aucune solution de livraison autorisée n'est possible ou acceptée, le lot reste non attribué.

Les coordonnées nécessaires à la remise du lot sont demandées uniquement aux gagnants. Le délai d'expédition ou de mise à disposition leur est communiqué lors de la prise de contact. Une livraison avant Noël n'est pas garantie.

Article 9 - Offres commerciales et cadeaux numériques

Certaines surprises sont accessibles à tous, sans tirage au sort.

Deux offres de réduction de 20 % seront proposées pendant le calendrier. Chaque offre sera valable 48 heures, sur l'ensemble des produits commercialisés sur le site, hors frais de livraison, et sera cumulable avec les autres remises et avantages thérapeutes.

Les dates et heures exactes, exprimées en heure de Paris, ainsi que l'éventuel code à utiliser, seront indiquées dans les publications concernées. Les deux offres ne se cumulent pas entre elles.

Les modalités d'une éventuelle offre de livraison gratuite - durée, destinations, mode de livraison et minimum d'achat éventuel - seront précisées avant son ouverture.

Les éventuels cadeaux numériques seront accessibles selon les modalités indiquées dans leur publication. Ils ne seront pas convertibles en argent.

Article 10 - Données personnelles

L'Oiseau Vert est responsable des traitements de données nécessaires à l'organisation du jeu. Les données utilisées sont les identifiants Instagram, les commentaires de participation et, pour les gagnants, les coordonnées nécessaires à la vérification et à la remise des lots.

Ces traitements reposent sur l'exécution du présent règlement. Ils servent exclusivement à gérer les participations, effectuer les tirages, annoncer les gagnants et remettre les cadeaux.

Les données sont accessibles aux personnes habilitées de L'Oiseau Vert et, dans la mesure nécessaire, aux prestataires techniques de tirage et de livraison. Les identifiants des gagnants sont rendus publics lors de l'annonce des résultats.

Les copies et exports conservés par l'organisateur sont supprimés au plus tard trois mois après la clôture des réclamations et la remise des lots, sauf obligation légale ou nécessité de conserver des éléments limités pour traiter un litige. Les commentaires publiés sur Instagram restent soumis aux paramètres et aux règles de conservation de la plateforme.

La participation n'entraîne aucune inscription automatique à une newsletter et aucune utilisation des coordonnées à des fins de prospection.

Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et, lorsque les conditions légales le permettent, de portabilité, en écrivant à service_clients@loiseauvert.fr. Ils peuvent également adresser une réclamation à la CNIL.

Article 11 - Instagram

Cette opération n’est ni organisée, ni sponsorisée, ni administrée par Instagram ou Meta et n’est pas associée à ces entreprises.

Dans les limites autorisées par la loi, chaque participant décharge Instagram de toute responsabilité relative à l’organisation du jeu et à la remise des lots. Toute question concernant l’opération doit être adressée à L’Oiseau Vert.

Article 12 - Incidents et modifications

En cas de fraude, de panne technique majeure, de force majeure ou d’autre circonstance rendant impossible le déroulement normal de l’opération, l’organisateur pourra prendre les mesures nécessaires et proportionnées : report d’un tirage, prolongation des participations, suspension ou annulation de la journée concernée.

Toute modification sera annoncée sur le compte Instagram et sur la page du règlement. Elle ne pourra pas réduire rétroactivement les droits acquis par les participants. Aucune disposition du règlement n’exclut les responsabilités qui ne peuvent légalement être écartées.

Article 13 - Consultation et réclamations

Le règlement est accessible gratuitement sur le site de L’Oiseau Vert, depuis le lien communiqué sur le compte Instagram. Il peut également être demandé à service_clients@loiseauvert.fr.

Toute réclamation peut être adressée à cette même adresse en précisant la journée concernée et l’identifiant Instagram utilisé.

Le règlement est soumis au droit français, sans priver les participants résidant à l’étranger des protections impératives qui leur sont applicables. À défaut de résolution amiable, les juridictions compétentes pourront être saisies.